

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

**18 AVR. 2018**

Dossier complet le :

**18 AVR. 2018**

N° d'enregistrement :

**F2018-**

#### 1. Intitulé du projet

Rénovation du poste électrique 63 000 /20 000 volts de RHINAU

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ENEDIS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. MASSOT Fabrice (Chef de projet - Concertant)

RCS / SIRET

4	4	4	6	0	8	4	4	2	1	3	6	3	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SA à Directoire

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 32 Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes	Construction d'un nouveau bâtiment contrôle commande nécessitant une légère extension d'emprise pour l'inclure dans l'enceinte du poste

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un nouveau bâtiment de contrôle-commande avec deux salles HTA au sud-ouest du site.  
Extension de la clôture pour inclure cette nouvelle construction dans l'enceinte du poste et mise en place d'un portail supplémentaire.  
Prolongement d'une piste.  
Démolition du bâtiment de contrôle-commande existant.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but de renouveler le contrôle-commande du poste sans intervenir sur la HTB.

03/05/14

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débiteront par la mise en place d'une clôture provisoire de chantier.

S'en suivront la construction du nouveau bâtiment ainsi que les travaux de génie civil (prolongement de la piste, reprise du réseau de drainage et d'assainissement et des réseaux électriques).

Une fois le nouveau bâtiment construit, la clôture définitive ainsi qu'un portail supplémentaire seront mise en place de façon à intégrer cette nouvelle construction au sein du site, et le bâtiment actuel sera démoli.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de changement par rapport à la situation actuelle.

Sa fréquentation par du personnel correspondra, comme à l'heure actuelle, à des opérations de maintenance et/ou de contrôle.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'extension d'emprise sera de :	1160 m <sup>2</sup> environ
La hauteur du nouveau bâtiment sera de :	4,50 m

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Poste électrique de Rhinau  
Site de la centrale hydroélectrique  
67 860 RHINAU

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 48° 16' 59" N Lat. 07° 40' 27" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Znieff de type I "Forêts rhénanes et cours d'eau phréatiques, de Marckolsheim à Rhinau" s'étend en frange du poste électrique actuel. L'emprise prévue pour construire le nouveau bâtiment s'inscrit par contre au sein de cette Znieff.  Le poste et l'emprise du projet se situent au sein de la vaste Znieff de type 2 couvrant "l'ancien lit majeur du Rhin de Village-Neuf à Strasbourg"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les alentours du poste et du projet se situent au sein de la vaste zone humide classée Ramsar qui couvre le Rhin supérieur. Par contre, une partie du poste et le secteur concerné par le projet se situent en zone humide remarquable. Une plateforme surélevée a déjà été réalisée lors de l'implantation du poste existant. Le secteur figure également en zone à dominante humide (le site du poste et du projet y sont répertoriés en tant que territoires artificialisés)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Secteur hors PPRN inondation mais en zone de servitude d'inondation pour la rétention des crues du Rhin
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Zone de Protection Spéciale "Vallée du Rhin de Marckolsheim à Strasbourg" et la Zone Spéciale de Conservation "Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruche" s'étendent de part et d'autre du poste, et se situent à environ 100 m de la zone de travaux. Les espaces en ZSC aux abords du poste sont aussi inscrits en tant que forêt de protection du Bas-Rhin
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de travaux se situe à 400 m à l'ouest du site classé Schoenau-Rhinau

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux ne nécessiteront pas de terrassement important mais juste un décapage de la terre végétale et un nivellement sur une surface assez limitée. La terre végétale sera conservée pour être réutilisée (notamment pour être remise au niveau de l'emprise du bâtiment à démolir...). Les travaux de construction du nouveau bâtiment (fondations), de démolition du bâtiment existant et de reprise de la clôture nécessiteront quelques mouvements de terre peu conséquents. L'éventuel excédent de terre sera conduit en décharge.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront apportés pour réaliser l'extension de la piste
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suppression d'une petite surface enherbée au niveau de l'emprise concernée par l'extension. La perte d'habitat sera quasi inexistante car il ne s'agit pas d'un habitat naturel mais d'une surface en herbe qui s'est développée sur une partie de la plateforme du poste inutilisée.  Dérangement localisé et temporaire de la faune pendant les travaux mais existence de zones refuges proches
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature du projet et de la faible surface concernée par l'extension, le projet est peu susceptible d'avoir un impact sur les habitats ou les espèces des sites Natura 2000 proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'une petite surface enherbée d'environ 1160 m <sup>2</sup> correspondant à une partie actuellement inutilisée de la plateforme du site électrique.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur se situe dans une zone de rétention des crues du Rhin. Il est donc concerné par un risque d'inondation Il se situe en zone de sismicité 3. Les règles de construction parasismiques seront respectées
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant les travaux : passages d'engins de chantiers
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, l'arrêté du 12 mai 1997 modifié, fixant les dispositions applicables aux matériels et engins de chantier et relatif à la limitation des émissions sonores de ces derniers, sera appliqué. En phase d'exploitation, le nouveau bâtiment n'engendrera pas de nuisances. Il s'inscrira dans un site qui émet des nuisances sonores mais qui respecte la réglementation acoustique

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pendant les travaux, les engins peuvent générer des odeurs.</p> <p>En phase d'exploitation, un poste n'en génère pas.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pendant les travaux, les engins peuvent générer des vibrations.</p> <p>Pendant la phase d'exploitation, un poste n'en génère pas.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, toutes les dispositions visant à éviter les rejets seront prises par les entreprises (vérification d'absence de fuite sur engins, aire étanche pour lavage...).</p> <p>En phase d'exploitation, les eaux de ruissellement de la toiture et de la piste seront collectées et rejoindront le réseau existant</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Effluents liés à la base vie durant les travaux</p> <p>Effluents liés aux sanitaires du nouveau bâtiment ; les eaux usées seront collectées et rejoindront le réseau d'assainissement existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la mise en œuvre du chantier et notamment de la démolition du bâtiment.</p> <p>Application de la réglementation en matière de gestion des déchets : filières de traitement choisies en privilégiant l'ordre hiérarchique (réduction à la source, tri, préparation en vue de la réutilisation, recyclage, valorisation, évacuation en décharge).</p> <p>En phase d'exploitation, un poste ne génère pas de déchet.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des découvertes fortuites peuvent avoir lieu lors des travaux mais le risque est des plus limités. Le cas échéant, la mairie en sera immédiatement informée et des mesures conservatoires seront prises dans l'attente d'une éventuelle visite de spécialiste
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Dans le cadre de son engagement en faveur de la préservation de l'environnement et sa responsabilité sociale d'entreprise, Enedis, entreprise certifiée ISO 14001, s'assurera que les entreprises qui réaliseront les travaux auront bien procédé à une analyse environnementale de leurs travaux et vérifieront la bonne mise en œuvre sur le chantier des mesures qu'elles auront indiquées par des contrôles réguliers tout au long du chantier.

Les matériaux issus de la démolition du bâtiment existant et de la modification de la clôture feront l'objet d'une gestion adaptée des déchets : tri, et réutilisation éventuelle avant évacuation en décharge.

Les eaux pluviales de la toiture du nouveau bâtiment et de la nouvelle piste ainsi que les eaux usées seront collectées et rejoindront le réseau d'assainissement existant.

L'éventuel excédent de terre sera conduit en décharge contrôlée.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé en Znieff de type I et 2 et aux abords de zones Natura 2000, néanmoins l'extension d'emprise nécessaire est faible (1160 m<sup>2</sup> environ) et correspond à une partie de plateforme inutilisée et enherbée, accolée au poste existant.

Il se situe, par ailleurs, à plus de 400 m des premières habitations, non loin de la centrale hydroélectrique.

En outre, il concerne la construction et la démolition de bâtiments, éléments d'un poste qui ne génèrent pas de nuisances sonores, et la zone de travaux ne sera guère perceptible (la modification des bâtiments s'inscrira dans un site électrique existant).

Compte tenu de ces éléments et des mesures qui seront envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs du projet, Enedis estime que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Heillecourt

le, 18/04/2018

Signature



